



Ghislain Edzang Essono
Professeur d'anglais



Ingénierie Éducative Gabon

Téléphone : (+241) 076 28 37 77 / (+241) 066 84 85 60

*“L’éducation est l’arme
la plus puissante pour
changer le monde”
Nelson Mandela*

Gabon : Gouvernance politique 2009 - 2019, Education et droits de l’homme. Autopsie d’une décennie de politiques publiques dans le domaine de l’éducation, de la formation et de la recherche.

Ghislain Edzang Essono, Professeur certifié de langue anglaise.

edzangghis@gmail.com

Résumé

L’éducation est un droit fondamental défini par la Déclaration Universelle des droits de l’Homme. Le développement d’un pays passe nécessairement par la valorisation de ses ressources humaines qui à leur tour vont donner de la valeur aux autres ressources. L’objectif annoncé par l’exécutif actuel en arrivant au pouvoir en 2009 était de faire du Gabon un « pays émergent en 2025 », ce qui nécessitait la mise en place des politiques de développement viables lui permettant d’atteindre cet objectif ambitieux. Cet article fait l’analyse de dix années de politiques publiques dans le secteur éducation, formation et recherche au Gabon de 2009 à 2019. Il s’agit de montrer, à partir d’une analyse fonctionnaliste, l’inadéquation entre les intentions affichées et les réalisations sur le terrain, les causes de l’échec de ces politiques et leurs conséquences sur le monde de l’éducation, de la formation et la recherche.

Mots-clés

Droit - Dysfonctionnements - Echec - Education – Politiques publiques –

Abstract

Education is a fundamental right defined by the Universal Declaration of Human Rights. The development of a country necessarily involves the development of its human resources, which in turn will give value to other resources. The objective announced by the current executive when it came to power in 2009 was to make Gabon an "emerging country by 2025", which required the implementation of viable development policies that would enable it to achieve this ambitious goal. This article analyses ten years of public policies in the education, training and research sector in Gabon from 2009 to 2019. The aim is to show, based on a functionalist analysis, the inadequacy between stated intentions and achievements on the ground and the causes of the failure of these policies and their consequences on the world of education, training and research.

Key words

Dysfunction - Education – Failure - Right – Public policies –

Introduction

Le Gabon a une population essentiellement jeune (54,6% ayant moins de 25 ans) selon le rapport du PNUD 2014¹. Cette jeunesse aspire à un meilleur avenir, ce qui passe par une formation de qualité afin de les rendre compétitifs sur le plan national et international. L'éducation est un droit fondamental défini par la déclaration universelle des droits de l'homme en son article 26. L'objet de cet article est d'analyser les politiques publiques dans le domaine de l'éducation au Gabon. Il s'agit de montrer comment pendant dix ans, de 2009 à 2019, malgré des projets de société ambitieux et des promesses politiques révolutionnaires, le droit à l'éducation n'a pas réellement été garanti aux jeunes gabonais comme cela aurait dû être le cas. Les gouvernements successifs n'ont pas pu offrir aux jeunes gabonais un système éducatif de qualité comme le recommande l'UNESCO. En dix ans de gouvernance politique, le monde de l'éducation a plutôt été traversé par des crises récurrentes qui l'ont au contraire fait sombrer. Nous allons partir de ce postulat pour définir l'éducation comme droit humain fondamental. Ensuite nous présenterons l'état du système éducatif gabonais de 2009 à 2019, avant de comprendre enfin pourquoi les politiques mises en place durant cette décennie n'ont pas marché. Notre démarche sera analytique et fonctionnaliste. A partir du constat sur la situation du système éducatif gabonais de 2009 à 2019, nous analyserons les politiques mises en place pour son amélioration. La première partie, éducation et droits de l'homme, discutera de la nature et les sources des dysfonctionnements à l'origine du retard dans la réussite des politiques publiques en matière d'éducation. La deuxième partie présentera le déficit structurel et son inadaptation aux réformes initiées pendant la décennie 2009 - 2019.

I. Education et Droits de l'homme

1.1. Education, droit fondamental et socle de développement

Les droits de l'homme sont des droits inhérents à tout être humain sans distinction de race, de sexe, de religion, de coloration politique, de langue. Ce sont des droits inaliénables.

Les politiques publiques de développement ce sont des choix des politiques faits par les gouvernants, afin d'offrir aux populations des conditions de vie meilleures. Pour P. Adair (1991 : 4-5), les Etats, à travers les individus citoyens, mettent en place des Institutions dont le rôle est de garantir à tous un accès équitable à la justice sociale. Ainsi,

Ils choisissent les principes de la justice sous un «voile d'ignorance» : à cet égard, ils ne disposent pas d'informations sur eux-mêmes [...] ni sur autrui au sens où ils ignorent leur place respective au sein de la société et les atouts naturels dont ils disposent. Cette hypothèse forte vise à ce que personne ne puisse élaborer des principes à son propre avantage².

Cette théorie rawlsienne³ définit le rôle des institutions étatiques dont le fondamental est d'assurer et maintenir la justice entre les citoyens afin que tous puissent jouir des mêmes droits humains dans la société. Adair affirme que pour Rawls, cette forme d'organisation sociale

¹ <https://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/countryinfo.html> consulté le 15 avril 2020

² Philipe, Adair, (1991), « La Théorie de la Justice chez John Rawls, Contrat Social versus Utilitarisme », Revue française de science politique, Volume 41, Numéro 1. PP. 4-5

³ De John Rawls, philosophe américain né le 21 février 1921 à Baltimore et mort le 24 novembre 2002 à Lexington.

Permet d'établir *la première condition formelle* : la généralité des principes de la justice. La *deuxième condition* est celle de l'universalité des principes. Elle signifie que ceux-ci s'appliquent à tous sans discrimination. La troisième condition stipule la publicité des principes. Ceux-ci doivent être connus de tous afin d'assurer la stabilité de l'accord, afin que les individus sachent à quoi ils s'engagent. La *quatrième condition* institue une relation d'ordre transitive : les revendications sont hiérarchisées afin de permettre l'arbitrage des conflits. La *cinquième condition* énonce l'irrévocabilité des principes : ceux-ci sont intangibles⁴.

Tels sont donc les principes énoncés par Rawls pour une société juste dans laquelle les gouvernants assurent aux citoyens l'égal accès aux droits humains fondamentaux. Il soutient également que le rôle de l'éducation est de donner à tous les enfants «les chances d'acquérir de la culture et des compétences techniques ne devant dépendre de notre situation de classe et ainsi le système, qu'il soit public ou privé, devrait être conçu de manière à aplanir les barrières de classe⁵.»

Planifier l'éducation d'un pays c'est préparer son développement. Il faut pour cela que les états garantissent le libre accès à l'éducation à tous. Pour Jacques Poirot (2005 :32), «Le libre accès à l'éducation est présenté par Sen, comme l'une des libertés politiques et sociales, qui, avec la liberté de participation ou d'expression et le droit à la santé, sont des 'éléments constitutifs du développement'⁶.»

Cette planification doit s'arrimer aux standards nationaux et internationaux afin d'offrir à sa jeunesse une éducation de qualité pouvant leur permettre d'être compétitifs sur le plan local et rayonner internationalement.

Les traités internationaux ratifiés par les pays membres dont le Gabon, mettent en place des mécanismes obligeant les états à respecter les droits fondamentaux de l'homme dont le droit à l'éducation. L'Etat a donc cette obligation de garantir ce droit conformément aux traités qu'il a ratifié et à la Constitution qui est le ciment de la cohésion sociale. Pour Rawls (1995 :245),

Le souci que l'Etat porte à l'éducation des jeunes tient à leur rôle futur de citoyens. Il porte sur des éléments aussi essentiels que l'acquisition d'une faculté de comprendre la culture publique et de participer à ses institutions, la capacité à être des membres de la société économiquement indépendants leur vie durant, à développer des vertus politiques, tout cela à partir d'un point de vue lui-même politique⁷.

Il s'agit pour l'Etat de former les citoyens de demain jouissant de tous leurs droits, et qui devraient à leur place garantir, dans leurs postes de responsabilités, une société plus juste et équitable. Il va de soi qu'un enfant qui a reçu une éducation à la citoyenneté, va à son tour développer le même principe autour de lui une fois devenu adulte.

Certains pays ne garantissent pas toujours ces droits à leurs citoyens, d'autres font semblant de les garantir sans réellement y mettre de la volonté. Du coup, les pays sont secoués par des crises profondes et récurrentes. Ce qui a été le cas du monde de l'éducation, de la formation et de la recherche au durant la décennie 2009- 2019.

⁴ Philippe Adair, « La Théorie de la Justice chez John Rawls, Contrat Social versus Utilitarisme », Revue française de science politique Volume 41, Numéro 1. PP. 4-5.

⁵ John Rawls, (1987), *Théorie de la Justice*, Seuil, Paris. P. 104

⁶ Jacques Poirot, (2005), «Le Rôle de l'Éducation dans le Développement chez J. Rawls et A. Sen, entre équité et Efficacité» Monde et développement. P. 34.

⁷ John Rawls, (1995), *Libéralisme Politique*, PUF, Paris. P. 245.

1.2. Dysfonctionnements scolaires, instabilité institutionnelle et violation des droits humains

La crise dans le monde de l'éducation n'est pas récente. En effet, en 2009 lors de l'ouverture de l'atelier de restitution et de publication des résultats de l'analyse et de l'évaluation du système éducatif, le ministre gabonais de l'éducation nationale Michel Menga M'Essone déclarait que de graves dysfonctionnements persistaient à tous les niveaux dans le système éducatif gabonais. Ces dysfonctionnements concernaient particulièrement la surabondance d'élèves dans les classes⁸, le taux de redoublement et le décrochage très élevé, la faiblesse des allocations allouées au budget de l'état à l'éducation et à la formation. Selon l'UNICEF, «les mouvements sociaux continuent de bloquer certains secteurs d'intérêt pour l'UNICEF comme les grèves à répétition dans le secteur de l'éducation (public) qui sapent le droit à l'éducation pour tous les enfants⁹.»

A côté de ce constat pas très reluisant, un autre phénomène est encore venu assombrir le monde de l'éducation, de la formation et de la recherche ces dix dernières années, il s'agit de la violence en milieu scolaire et universitaire, accentuant ainsi une crise multiforme que le monde de l'éducation a du mal à résoudre. Cette crise est le résultat de politiques publiques qui ont rarement fait de l'éducation une priorité dans les faits malgré les discours officiels. L'éducation est pourtant un droit fondamental, elle doit être garantie à tous les enfants sans discrimination. L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme consacre l'éducation en ces termes :

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Cette disposition a été adoptée par la Constitution gabonaise (loi 21/2011 article 2) «L'éducation et la formation au Gabon sont obligatoires.» Tout pays qui aspire au développement, devrait faire de ce principe un élément sacré. De même, l'article 3 de la loi sus citée proclame l'égal accès à l'éducation et à la formation à tous :

Le droit à l'égal accès pour tous à l'éducation, à l'instruction, à la culture, et à la formation, est garanti à tous, sans distinction de croyance, de religion, de race, de sexe, d'appartenance politique ou de toute autre distinction sociale.

Cette disposition vise à offrir d'égales opportunités à tous les enfants scolarisables présents sur le territoire gabonais. Si le législateur a pris soin de faire de l'éducation une priorité, il reste néanmoins que ces bonnes intentions ne sont pas suivies d'effets dans la réalité. Ces dispositions constitutionnelles pourtant n'ont pas pu permettre aux gouvernements qui se sont succédé au Gabon de 2009 à 2019, d'offrir un système éducatif compétitif aux jeunes Gabonais. Au contraire, le monde de l'éducation, de la formation professionnelle, et de la recherche ont plutôt traversé une décennie d'instabilité dont les causes sont multiformes et les conséquences désastreuses pour le pays.

⁸ Annexe 1

⁹ https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Gabon_2016_COAR.pdf consulté le 05 avril 2020.

1.3. De l'instabilité institutionnelle

De 2009 à 2019, les principaux ministères ont changé de responsables et de dénomination au gré des événements. Cette instabilité a été la première cause de plusieurs dysfonctionnements dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation, car il existe une relation entre la stabilité institutionnelle et administrative et l'efficacité du service public.

Ainsi, en 10 ans, le ministère de l'éducation nationale a changé 8 fois de dénomination. Le ministère de l'enseignement supérieur a changé 9 fois de dénomination, le ministère de la formation professionnelle a changé 10 fois de dénomination, le ministère de la jeunesse et sports a changé 6 fois de dénomination¹. Dans certains gouvernements, ces ministères sont jumelés, dans d'autres ils sont seuls, et enfin dans d'autres ils sont rattachés à un super ministère. Ces différents changements s'accompagnent toujours d'un nouvel organigramme dans les attributions des missions et responsabilités de chaque ministère. Ce qui nécessite l'adoption de textes législatifs. Dans certaines situations, les textes ne sont même pas adoptés que le ministère a déjà perdu une direction désormais rattachée à un autre ministère.

A l'observation de cette décennie de gestion publique, il ressort que l'administration gabonaise a été caractérisée par une instabilité au sommet. Quels résultats attendre d'une administration qui change en moyenne tous les 150 jours lorsqu'on sait qu'ici l'administration n'est pas continue ? En effet, tout changement de portefeuille ministériel, amène systématiquement un changement dans les cabinets ministériels et dans les directions et les services. Ceux qui partent ne laissant que très peu de traces des dossiers dont ils avaient la charge. De cette sorte, l'utilisateur du service public ne peut pas toujours s'attendre à ce que son dossier suive normalement son cours selon le principe de continuité de l'administration, qui voudrait que les hommes passent mais l'administration reste. Ici, l'administration ce sont les Hommes et non les Institutions, alors que la théorie fonctionnaliste voudrait que les institutions se complètent pour un meilleur rendement. A. Marucchi-Foino (2011 : 3) définit la théorie du fonctionnalisme :

Selon cette théorie, (1) la société doit maintenir un état de cohésion sociale afin de bien fonctionner. (2) Ce rôle est assuré par des institutions sociales qui forment la société. (3) Toutefois, cet état de cohésion sociale n'est jamais parfaitement atteint puisque les problèmes surgissent sans cesse dans l'ensemble social, résultant d'un dysfonctionnement (c'est-à-dire d'un mauvais fonctionnement) des institutions. (4) Celles-ci doivent alors constamment se réajuster afin de régler autant que possible les problèmes sociaux et ainsi, préserver la cohésion sociale.

Pour la sociologue canadienne, les institutions ont la responsabilité d'assurer la cohésion sociale. La société n'est jamais figée, le développement social est la résultante des solutions aux problèmes auxquels elle est confrontée. Les mouvements sociaux peuvent être des incubateurs de développement si les institutions fonctionnent normalement. Soulever des problèmes qui se posent dans des secteurs aussi bouillants comme l'éducation, la formation professionnelle et la recherche n'est pas synonyme d'opposition à un système ou à un individu, c'est au contraire, signe de la volonté des acteurs de ces corporations de chercher l'amélioration des performances. La sociologue n'est pas non plus contre le changement institutionnel, elle fait cependant la différence entre changement et instabilité. Le changement c'est la capacité de s'adapter au contexte en proposant des solutions idoines aux problèmes rencontrés. L'instabilité c'est par contre changer au gré des ambitions et des humeurs du décideur sans parvenir à proposer de solutions aux problèmes posés. Il s'agit par exemple, de changer de ministre, de directeur d'administration ou de dénomination du

ministère, lorsque ceux-ci sont confrontés à des problèmes soit structurels ou conjoncturels tout en gardant la même ligne politique. Ce qui a souvent été le cas au Gabon dans la décennie 2009-2019. Ces dysfonctionnements institutionnels et administratifs, sont la première cause du malaise dans le monde de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche au Gabon.

Cette situation, qui vraisemblablement avait pour objectif une meilleure gestion des ressources et une meilleure visibilité sur les résultats, n'a réellement pas eu l'effet escompté. Toutes ces décisions n'ont pas permis l'amélioration du système éducatif gabonais. Elle les a plutôt exacerbé et en a créé d'autres. A ce propos, A. Marucchi-Foino (2011 : 4) soutient :

Lorsque les institutions sociales ne peuvent pas assurer les fonctions d'intégration et de contrôle social de manière adéquate, cette situation génère des problèmes sociaux. Dans la perspective fonctionnaliste, les problèmes sociaux sont donc conçus comme étant produits par des institutions et comme menaçant la conformité sociale. Ces problèmes peuvent être créés par un mauvais fonctionnement au niveau de l'intégration sociale et/ou niveau du contrôle social. Si les problèmes sociaux résultent de l'incapacité des institutions à convaincre les individus à se conformer aux valeurs, aux modèles de comportement ou aux buts socialement acceptables, c'est que l'intégration sociale a échoué. Par contre, si les problèmes découlent de l'incapacité des institutions à contraindre les individus à suivre les règles et les moyens socialement déterminés, alors c'est le contrôle social qui n'a pas atteint ses objectifs. Dans les deux cas, les institutions sont responsables des problèmes sociaux, mais ce sont également elles qui devraient les régler.

Les problèmes posés dans le monde de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont pas pu trouver de solution à court, moyen ou long terme en dix ans pourtant d'ambitions affichées. Comment en sera-t-il autrement si les institutions chargées de concevoir et d'appliquer les politiques publiques sont elles-mêmes instables ?

A l'analyse de la théorie fonctionnaliste, il ressort que les droits humains sont bafoués par les institutions chargées de les appliquer. Cette situation pose deux problèmes fondamentaux. En premier lieu il y a la faillite de l'intégration sociale perceptible dans le monde de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche, consécutive à l'incapacité des institutions à offrir aux citoyens une administration stable et équilibrée. Les citoyens se retrouvent donc avec une intégration sociale quelconque du cycle primaire au supérieur. L'environnement scolaire et universitaire n'est pas propice à un meilleur rendement scolaire.

Au primaire et au secondaire, écoles et lycées n'obéissent pas aux critères définis ni par la réglementation nationale ni par les institutions internationales. Les problèmes structurels se posent à tous les niveaux. Les établissements scolaires sont dans un état de salubrité avancé. D'autres sont situés dans des zones géographiques non adaptés à l'éducation des citoyens de demain. Au supérieur, le tableau n'est pas plus reluisant. Les universités sont confrontées à des problèmes structurels et conjoncturels énormes. Problèmes qui sont souvent un frein à un épanouissement scientifique optimal et des enseignants et des étudiants.

Il y a enfin la question de l'échec du contrôle social tel que présenté dans la théorie fonctionnaliste. En effet, si l'intégration sociale est parcellaire, c'est que le contrôle social institutionnel est soit inexistant ou inefficace ; ce qui confère alors une carte blanche continue aux attitudes, aux comportements et aux méthodes qui font perdurer ces dysfonctionnements. On tombe alors sur un cercle vicieux d'entretien de ces dysfonctionnements car ceux à qui ils profitent

ne ménageront aucun effort pour qu'il y ait changement mélioratif. C'est alors la quadrature du cercle des changements de dénominations, de ministères, de ministres, de directions sans s'attaquer aux problèmes de fond dont celui de la défaillance structurelle.

II. Des structures d'accueil et de la formation des enseignants

2.1.Des structures d'accueil

En 2009, le projet de société de la présidence actuelle (qui est à son deuxième mandat) l'Avenir en confiance¹⁰ avait diagnostiqué les maux qui minent le secteur éducatif gabonais. Le candidat qu'il était à l'époque avait promis aux jeunes gabonais, une éducation 'de qualité'. A la page 13 de ce document, le candidat écrivait :

Dans le domaine de l'éducation, nous bénéficions d'une scolarisation au primaire presque universelle et d'une quasi parité entre les filles et les garçons. Toutefois, cette performance doit être relativisée, en raison de la faible efficacité interne du système éducatif gabonais qui se manifeste dans les taux de redoublement élevés et dans les faibles taux d'achèvement à tous les niveaux, du primaire au supérieur. Il s'y ajoute, l'inadéquation entre la formation et l'emploi.¹¹

Le constat était fait : malgré le taux de scolarisation élevé au primaire, un grand nombre de jeunes gabonais décroche avant d'avoir obtenu une qualification. Les raisons de cet échec sont liées au manque de structures, au déficit en enseignants, à une gestion hasardeuse des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le pays. Ces derniers, une fois sortis du système scolaire et universitaire, sont abandonnés à eux-mêmes.

Sur le plan structurel, les états généraux de l'éducation et de la formation avaient identifié un déficit en salles de classes, laboratoires, aires de jeu, amphithéâtres, bibliothèques, bureaux pour les chercheurs et lieux d'aisance. La conférence avait alors retenu la construction des structures de formation sur toute l'étendue du territoire national, et la rénovation des structures existantesⁱⁱ. Durant toute la décennie 2009-2019 très peu de nouvelles salles de classes ont été construites, aucune bibliothèque n'est sortie de terre, certaines infrastructures existantes ont certes été réfectionnées, mais sont encore aujourd'hui dans un état de dégradation très avancé par manque d'entretien.

Le ratio entre population scolarisée et le nombre de classes disponibles est très faible. La moyenne dans les établissements publics se situe aux environs de 70 élèves par classe. Annexe 1 présente une photo des élèves en plein cours dans un des plus grands lycées publics de Libreville. Situation qui est quasi-générale dans tous les établissements publics du pays.

Le constat a été fait par le président en 2012, alors qu'il s'entretenait avec la presse nationale. A la question du journaliste de savoir si les quatre cents salles de classes promises par ce dernier à la rentrée 2013 seraient bien livrées, le président a, avec assurance dit sa détermination à résoudre le problème de structures en urgence car, disait-il au journaliste, «...Qu'est-ce que vous allez apprendre dans une classe de 150 élèves ? L'instituteur ou l'institutrice ne peut pas s'occuper d'une classe de cent élèves. Humainement ce n'est pas possible.» Ce problème structurel s'est accentué aujourd'hui car la population scolaire s'accroît de manière exponentielle pendant ce temps, durant toute la décennie 2009-2019 la construction des structures d'accueil n'a pas suivi cette évolution.

¹⁰ Ali Bongo Ondimba, 2009, «L'Avenir en Confiance», Projet de société du candidat du Parti Démocratique Gabonais (au pouvoir).

¹¹ Ali Bongo Ondimba, «L'Avenir en Confiance», Projet de société du candidat PDG (Parti Démocratique Gabonais) à l'élection présidentielle de 2009. P. 13

Les états-généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche tenus en 2010 avaient fait des recommandations afin de résoudre ces problèmes structurels au pré-primaire, au primaire, au secondaire et au supérieur. Ainsi, Les trois principales universités du pays (l'université Omar Bongo, L'université des sciences et techniques de Masuku, et l'université des sciences de la santé), les grandes écoles (Ecole normale supérieure, école normale supérieure de l'enseignement technique, institut national des sciences de gestion, institut supérieur de technologie, institut des techniques d'Owendo) et les centres de recherche souffrent des mêmes problèmes structurels.

En dix ans, aucune nouvelle université n'a été construite alors que la population estudiantine ne cesse de croître. Cependant pourtant, en 2010, le ministre de l'Enseignement Supérieur annonçait l'octroi par la Banque Africaine de Développement (BAD) d'une somme de vingt-cinq milliards de francs CFA pour la construction d'universités à l'intérieur du pays. A l'occasion d'une rencontre avec les responsables des universités et des grandes écoles le 8 octobre à Libreville le ministre Séraphin MOUNDOUNGA avait déclaré que techniquement et fonctionnellement, la construction des universités d'Oyem et Mouila allaient bon train, car le gouvernement avait reçu un financement de la BAD d'une valeur de 12,6 milliards de francs CFA pour chaque établissement. Ce projet triennal devait permettre, selon le ministre, de résorber le problème de structures dans l'enseignement supérieur, et surtout de désengorger Libreville et créer ainsi des pôles scientifiques dans les autres grandes villes du pays. Le constat après une décennie, est accablant: aucune réalisation sur le terrain malgré la mise à disposition des fonds par la Bad.¹²

L'Université Omar Bongo, la plus grande université du pays est en chantier depuis 2011. En annexe les maquettes des trois universités promises en 2010 pour désengorger les universités existantes, trop saturées, dix ans plus tard, aucune d'elle n'est sortie de terre.

Par ailleurs, il avait été recommandé l'ouverture d'une université des sciences de l'éducation. Ce projet peine toujours à voir le jour. La construction de nouvelles structures de formation était au centre des axes de développement du projet 'L'Avenir en Confiance' en 2009.¹³ On peut lire :

De nouvelles écoles supérieures et techniques seront créées, sur l'ensemble du territoire, et les contenus des formations seront repensés pour mieux préparer les élèves aux réalités du milieu du travail. Je compte organiser en 2010 des Etats généraux de l'éducation et de la formation, afin que tous les acteurs concernés redessinent ensemble les voies à suivre pour générer un système éducatif d'excellence dans notre pays.

L'inauguration le 18 janvier 2014 de l'Institut du Pétrole Marc Saturnin Nang Nguéma à Port Gentil et le juin 2016 de l'Ecole de Mines de Moanda ont participé de cette volonté de doter le pays d'Ecoles supérieures de pointe. Il reste cependant que comparativement aux projets annoncés, ces deux écoles ne suffisent pas à réaliser l'objectif Gabon Emergent en 2025. D'autres structures auraient dû être construites, les budgets avaient été votés dans diverses lois des finances, mais les travaux n'ont jamais été réalisés comme le révèle le tableau ci-dessous.

Dotations budgétaires 2013 pour la construction et l'équipement d'établissements et d'internats au Gabon							
Référence budgétaire	Institute de la dépense	Compte d'imputation	Libelle détaillé de la dépense budgétaire	Code de l'agence comptable	Agence comptable	Dotation budgétaire en CFA	Dotation budgétaire consolidée
81.91.0.0.01	Nouvelles Constructions de Lycées (40)	7321	Travaux de construction de bâtiments	4206	AC ANCT	5 000 000 000	7 000 000 000
81.91.0.0.02	Nouvelles Constructions de Lycées (20)	7321	Travaux de construction de bâtiments	4206	AC ANCT	2 000 000 000	
81.91.0.0.03	Nouvelles Constructions Internats (10)	7321	Travaux de construction de bâtiments	4206	AC ANCT	2 300 000 000	
81.91.0.0.04	Renovation constructions internats (5)	7321	Travaux de construction de bâtiments	4206	AC ANCT	701 250 000	3 331 250 000
81.91.0.0.06	Equipements internats	8412	Achat de mobilier et ameublement de salles de classe	0000	Libreville	250 000 000	
81.91.0.0.05	Equipements établissements secondaires	8412	Achat de mobilier et ameublement de salles de classe	0000	Libreville	600 000 000	600 000 000
81.91.0.0.07	Lycée scientifique de Koula Moutou	7111	Etudes d'ingénierie, d'architecture, d'urbanisme	4206	AC ANCT	200 000 000	4 000 000 000
		7128	Autres contrôles de projets	4206	AC ANCT	200 000 000	
		7321	Travaux de construction de bâtiments	4206	AC ANCT	3 600 000 000	
81.91.0.3.07	Construction Internat CES MFAGA	7321	Travaux de construction de bâtiments	0000	Libreville	300 000 000	300 000 000
81.91.0.4.07	Achèvement divers travaux de construction et réhabilitation	7712	Restes à payer	0000	Libreville	3 800 779 337	3 800 779 337
81.91.1.0.11	Extension et équipement CEC (Cocobeach à Bégnint)	7712	Restes à payer	0000	Libreville	1 146 338 303	1 146 338 303
Inscription budgétaire totale			20 177 367 640				

¹² Annexe 3

¹³ Ali Bongo Ondimba, 2009, «L'Avenir en Confiance». Projet de société du candidat du Parti Démocratique Gabonais (au pouvoir).

Ainsi que l'indique la théorie fonctionnaliste, lorsque les institutions n'assurent pas leurs missions convenablement, elles exposent les citoyens à subir inlassablement les mêmes problèmes sans espoir de voir leur situation s'améliorer. Pendant ce temps les responsables de ces échecs ne seront nullement inquiétés par les institutions. Ainsi, pendant des années, des inscriptions budgétaires engagées n'ont pas été réalisées, aucune action n'a été intentée par l'institution qui a fait ces inscriptions budgétaires aux fins d'enquêter sur la destination prise par ces budgets. A part l'organisation des états généraux de l'éducation et de la formation, pour diagnostiquer tous les problèmes du monde de l'éducation et de la formation, les politiques mises en œuvre au cours de la décennie n'ont pas valorisé ces secteurs lesquels, pourtant, sont au centre de tout développement d'un pays.

Constat dressé sur les principaux problèmes de l'enseignement au Gabon, les états-généraux avaient recommandé le recrutement et la formation des enseignants.

2.2.De la formation des enseignants

« Il n'y a richesses, ni force que d'hommes », disait Jean Bodin dans Les Six Livres de La République, cette affirmation ne semble pas avoir été intégrée par les responsables à la tête du pays. En effet, le constat est que l'éducation et la formation restent l'un des parents pauvres au Gabon. La ressource humaine avait été qualifiée de « pétrole gris » par le président à l'occasion de son allocution d'ouverture des travaux des états généraux de l'éducation et de la formation, peine à être valorisée.

En matière structurelle, depuis plusieurs années, le gouvernement et les partenaires sociaux du secteur éducatif partagent le même constat sur les faiblesses structurelles et infrastructurelles du secteur. Il n'existe que deux (2) écoles publiques de formation des instituteurs dans tout le pays – une à Libreville, une à Franceville - entre temps, il y a un sérieux déficit en enseignants et en formateurs.

Au secondaire, il n'existe dans tout le Gabon que deux établissements de formation des enseignants du secondaire général et professionnel : l'Ecole Normale Supérieure (ENS créée par l'ordonnance N° 59/71 du 04 octobre 1971 pour accueillir 200 étudiants, elle en compte un millier aujourd'hui) et l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET), pour une capacité d'accueil dérisoire.

Au supérieur, les écoles doctorales peinent à fonctionner faute de structures et de budgets conséquents.

Les états généraux avaient pour cela fait les recommandations afin de résoudre l'épineux problème de carence structurelles en plusieurs points. Ainsi, parmi les recommandations faites, il y avait la généralisation du pré-primaire sur l'ensemble du territoire la vision de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays, l'engagement de veiller au recrutement et à la formation des enseignants.

A côté de ce problème de formation d'enseignant il y a celui lié à leur traitement, de leur plan de carrière et de leur retraite. En effet, plusieurs enseignants sont affectés sans salaires, les établissements sont sans structures d'accueil et la politique de logement est inexistante. En conséquence, certains refusent de rejoindre leurs postes d'affectation dans ces conditions. Ceux qui s'aventurent à le faire ont du mal à travailler par manque de stabilité financière et de conditions de

travail adéquates. La grande majorité travaille des années en situation de stagiaires, sans être ni intégrés ni titularisés par la fonction publique. Le matériel didactique et pédagogique est inexistant tout comme la connexion internet. Il est dès lors utopique d'atteindre les objectifs de développement dans ces conditions. Les coupes budgétaires dans le secteur éducation, formation et de la recherche viennent assombrir un peu plus ce tableau. Ainsi, dans le projet de loi des finances 2018¹⁴ et le rapport économique qui l'accompagnait¹⁵, une baisse de 34% sur les investissements à l'Éducation nationale, 46% de baisse dans l'Enseignement supérieur avaient été observées.

L'analyse de cette loi des finances laisse penser que malgré les discours officiels, l'éducation, la formation et la recherche sont loin d'être de concorder avec les objectifs annoncés. De cette loi de finances, il résulte les observations ci-après :

A l'éducation nationale

Les projections de dotations aux investissements au bénéfice de l'Éducation nationale prévues dans le projet de budget 2018 sont donc en baisse. L'investissement public en 2018 baissera de façon drastique dans le domaine de l'éducation et la formation.

– Enseignement primaire

En 2017, l'enseignement primaire bénéficiait d'une dotation aux investissements de 3,1 milliards FCFA. En 2018, il ne bénéficiera plus que de 1 milliard FCFA. Les investissements publics au bénéfice ce pan du secteur éducatif baisseront de 68% sur un an.

– Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se verra amputer de 8,1 milliards FCFA dans ses dotations aux investissements en 2018, une baisse de 31% par rapport aux crédits qui lui étaient accordés au même titre dans la loi des finances rectificative 2017. Les dépenses d'investissement de l'enseignement secondaire passeront ainsi de 26,2 milliards FCFA à 18,1 milliards FCFA.

– Enseignement technique et professionnel

Alors que les dépenses d'investissement autorisées pour l'enseignement technique et professionnel n'étaient déjà que de 2,5 milliards FCFA en 2017, elles seront plus que de 2 milliards FCFA en 2018 (-20%).

– Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale (PSPEN)

400 millions FCFA étaient prévus en 2017 au titre des dépenses d'investissement de la sous-rubrique PSPEN. En 2018, aucune dépense d'investissement n'est prévue au budget de l'état soit une baisse de 100%.¹⁶

De cette analyse il ressort un paradoxe entre les recommandations des états généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche et les crédits alloués aux investissements dans les diverses lois de finances depuis une décennie.

Enfin, malgré le nouveau système de rémunération en vigueur dans l'administration publique, la cherté du coût de la vie décourage certains qui dès lors, préfèrent abandonner la carrière d'enseignant pour des postes plus bien rémunérés dans le secteur privé.

III. Des réformes hasardeuses et de la violence en milieu scolaire

3.1.Des réformes hasardeuses

Depuis la fin des états-généraux de l'éducation et de la formation en 2010, le gouvernement avait initié des réformes qui se sont avérées contre productives et ont plutôt accentué la crise qui

¹⁴ Projet de loi des finances initiale 2018 (PLFI 2018) adopté en Conseil des ministres le 12 octobre 2017

¹⁵ Rapport économique social et financier (RESF) accompagnant le PLFI 2018.

¹⁶ <https://www.mays-mouissi.com/2017/10/20/gabon-linvestissement-leducation-baisse-de-35-celui-sport-augmente-de-282/> , consulté le 20 mai 2020.

prévaut dans le secteur de l'éducation depuis des décennies. En effet, tellement de crises inévitables perturbent chaque année le fonctionnement régulier d'années scolaires. Malgré un taux de scolarisation au primaire de plus de 95 pour cent,

Le système éducatif continue de faire face à une faiblesse de son rendement interne avec un taux de redoublement élevé et un taux d'achèvement du primaire de seulement 37,2%. La cinquième année reste un goulet d'étranglement du fait notamment de l'insuffisance des structures d'accueil dans le secondaire où le ratio élèves/classe est compris entre 40 et 65.¹⁷

En 2012-2013, la réforme du ministre de l'éducation nationale dont les mesures principales étaient entre autres, l'obligation d'obtenir le BEPC pour passer en classe de 2nde, le bac probatoire en 1^{ère} qui donnait l'accès à la classe de terminale, la suppression du BTS pour les formations de la mi-journée, l'application généralisée du système LMD dans les écoles professionnelles et à l'université, la suppression du concours d'entrée en 6^{ème}. L'application de telles mesures nécessitait au préalable des études sur les capacités d'accueil. En 2010, l'université Omar Bongo, la plus grande du pays comptait environ quinze mille étudiants pour à peu près cinq cents enseignants. Ainsi en dix ans plus de cent mille élèves ont obtenu le bac pour entrer dans l'enseignement supérieur. Faute de places et de conditions adéquates, plusieurs parents choisissent d'expatrier leurs enfants. Le Gabon compte aujourd'hui une forte communauté d'étudiants à l'étranger, ce qui n'est pas sans conséquence pour le pays en termes d'exportation de capitaux et de fuite de cerveaux.

De même, entre les recommandations des états-généraux et la réforme il y avait des points très divergents. En effet, les états-généraux avaient recommandé un encouragement particulier aux formations scientifiques et professionnelles. En même temps une réforme sur l'harmonisation des coefficients avait été introduite dans le système éducatif – dont 1(un) pour chaque matière – n'avait dès lors plus vocation à encourager les élèves à un effort particulier dans les matières scientifiques et techniques. Face aux pressions des syndicats et des élèves qui demandaient au préalable les conditions de travail et d'études d'excellence, cette réforme avait été annulée un an plus tard.

En 2018, une autre réforme avait été initiée conjointement par les ministères de l'enseignement supérieur et celui de l'éducation nationale. Basée sur certaines conclusions des états généraux, notamment les conditions d'attribution de bourse et d'admission au Bac. Cette réforme exigeait désormais l'obtention d'une bourse d'étude au supérieur à une moyenne supérieure ou égale à 12/20 et avoir 17 ans d'âge à l'entrée à l'université. Le gouvernement avait justifié cette réforme disant qu'elle faisait partie des recommandations faites par les acteurs de l'éducation eux-mêmes. Il était clair que l'application de telles mesures nécessitait au préalable l'offre de conditions structurelles, pédagogiques, didactiques et financières pour atteindre ce niveau d'excellence. La grogne qui était montée chez les apprenants avait paralysé l'école pendant un mois jusqu'à l'annulation de la mesure gouvernementale.

En décembre 2019, une nouvelle réforme est venue plomber encore le secteur éducation. Elle concernait les nouvelles conditions d'admission au bac. Les élèves sont encore montés au créneau, non pour refuser la réforme, mais pour exiger des conditions d'études favorables à l'atteinte des objectifs d'excellence. Le gouvernement a dû surseoir sa décision face à l'ampleur du mouvement étudiant.

¹⁷ <https://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/post-2015/mdgoverview/overview/mdg2.html>, consulté le 15 avril 2020.

3.2. De la violence en milieu scolaire

Education et droits de l'homme au Gabon, cette problématique ne peut être abordée aujourd'hui sans relever un phénomène inédit dans le monde de l'éducation ces dernières années : la violence en milieu scolaire. La violence en milieu scolaire n'est qu'un problème micro qui reflète un dysfonctionnement général du système éducatif gabonais. Le phénomène inquiète et préoccupe en même temps. Elle revêt deux principales formes : La violence policière et celle exercée par les élèves en milieu scolaire.

Toute action excessive et injustifiée des dépositaires de l'autorité sur des citoyens dans un environnement protégé par la loi comme le sont les établissements scolaires et les campus universitaires, est abusive. Ainsi, la décennie 2009-2019 a été marquée par des événements inédits à savoir, l'intervention des unités des forces de police et de gendarmerie au sein des campus universitaires et des établissements secondaires. Des actes de violence avaient été enregistrés sur des étudiants et des enseignants¹⁸. Le mardi 20 octobre 2017, sur le campus de l'Université des Sciences d'Owendo, des étudiants manifestaient contre la hausse des frais d'inscription, les policiers sont intervenus très énergiquement, il y a eu des dégâts matériels importants et des interpellations musclées. Le mardi 11 juin 2019, sur le campus de l'Université Omar Bongo de Libreville, voulant se réunir en assemblée générale afin de réclamer le paiement de leur bourse, plusieurs étudiants ont été gazés au lacrymogène par des éléments des forces de police nationale. Plusieurs étudiants avaient perdu connaissance. Chaque manifestation ou mouvement de grève des étudiants ou des enseignants a systématiquement été réprimée par les forces de l'ordre, souvent au mépris des franchises scolaires et universitaires.

La deuxième force de violence concerne celle exercée par des élèves en milieu scolaire sur leurs camarades, sur les enseignants et encadreurs. Le complexe Léon Mba à Libreville et le Collège d'Enseignement Secondaire d'Oyem, au nord du Gabon, ont enregistré des agressions mortelles d'élèves par leurs camarades au cours de cette décennie 2009-2019. Plusieurs événements à caractère violent ont eu lieu sur toute l'étendue du territoire national faisant des blessés graves. Au vu de la montée de ces actes de violence en milieu scolaire, l'Unicef et la direction générale des Œuvres scolaires ont sorti un rapport en 2017. Ils s'inquiétaient du taux de décrochage scolaire au Gabon, dû en partie aux actes de violence et d'intimidation orchestrés par des élèves visiblement sous l'influence des stupéfiants et d'alcool. Certains camarades sont obligés soit d'abandonner les cours, ou de ne plus assister régulièrement aux cours par peur de représailles. Ils ont ainsi vu leur droit à l'éducation bafoué, sans que les autorités ne récupèrent ces enfants ni même ne jugulent le phénomène de violence.

Face à la recrudescence de ces actes de barbarie au sein des établissements scolaires et universitaires, le Gouvernement avait annoncé l'affectation d'agents de sécurité dans les établissements du pays dès la rentrée des classes de septembre 2017. Cette expérience fut de très courte durée, et les actes de violence avaient repris de plus belle avec d'autres agressions au complexe Léon Mba de Libreville et à l'intérieur du pays. Ainsi, le 20 janvier 2020, un élève avait mortellement poignardé un de ses camarades à Tchibanga, au sud du Gabon. Le 6 février, un élève agressait un surveillant dans un lycée privée de Libreville (EPI). Au cours de ce même mois de février, un jeune élève de 4ème était également poignardé au complexe Léon Mba par un de ses camarades de la classe de troisième. Une étudiante avait été poignardée au sein du campus de l'université Omar Bongo de Libreville, poussant le Premier Ministre et le Ministre de

¹⁸ Annexe 4

l'Enseignement Supérieur à descendre sur le campus pour s'enquérir de la situation. Des fouilles systématiques avaient été initiées à l'entrée des établissements par le gouvernement, ce qui a permis de découvrir dans les cartables de certains élèves, des couteaux et autres objets dangereux, mais surtout des doses de stupéfiants. Les autorités devraient saisir l'opportunité de ces fouilles pour remonter des filières de trafic de drogues afin de mettre fin à son corollaire qu'est la violence en milieu scolaire.

Conclusion

L'éducation est un droit fondamental défini par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Le développement d'un pays passe nécessairement par la valorisation de ses ressources humaines qui à leur tour vont donner de la valeur aux autres ressources. L'objectif annoncé par l'exécutif actuel en arrivant au pouvoir en 2009 était de faire du Gabon un « pays émergent en 2025 », ce qui nécessitait la mise en place des politiques de développement viables lui permettant d'atteindre cet objectif ambitieux. L'éducation et la formation des intelligences fondent tout développement scientifique, économique, social, culturel, et politique d'un pays. A la lumière des éléments d'analyse de la politique gouvernementale en matière d'éducation et de la formation de 2009 à 2019, il ressort que ce droit fondamental peine à être reconnu aux jeunes gabonais. En effet, les conditions d'études, de formation et de recherche scientifique sont restées rudimentaires à certains endroits du pays et ne répondent pas aux toujours exigences de l'éducation au 21^e siècle. Chaque intervention des membres de l'exécutif est une occasion pour ces derniers de reconnaître que l'éducation souffre de sérieux problèmes structurels dont le déficit en salles de classes, laboratoires, amphithéâtres et bibliothèques. Ils soulignent également le déficit en personnel d'encadrement, en enseignants et chercheurs. Les gouvernements successifs ont toujours promis d'œuvrer pour la résolution de cette question qui fort malheureusement n'a toujours jamais été au cœur des solutions urgentes des gouvernants malgré l'engagement pris par le candidat en 2009 dans son projet de société (L'Avenir en Confiance : 15), il promettait des résultats « immédiats, visibles, palpables et concrets ».

Toute politique de développement pour être efficace, doit s'adapter aux besoins du pays en matière d'éducation, d'infrastructures, de conditions de vie. L'éducation doit permettre au pays de former lui-même et d'employer ses propres cadres qui à leur tour vont utiliser leurs compétences pour amener le pays vers le développement, qui concerne tous les secteurs de la vie. Le développement et l'émergence ne se décrètent pas, ils se travaillent en donnant la priorité aux ressources humaines. La situation actuelle de l'école gabonaise est très préoccupante car les politiques adoptées depuis une décennie n'ont pas pu adapter les demandes structurelles à l'accroissement de la population estudiantine. Elles n'ont pas pu établir un plan de carrière pour les enseignants, elles ont leur ont été au contraire défavorable : gel des recrutements, gel des stages, gel de suivi de carrières. Les réformes initiées depuis 2009 n'ont pas permis de sortir le système éducatif gabonais du bourbier dans lequel il se trouve. L'éducation est un droit fondamental garanti par la Constitution de la République du Gabon. Manquer d'éduquer les citoyens c'est condamner des générations de jeunes à jamais à l'ignorance. Une population éduquée se porte mieux, travaille mieux, produit mieux et est capable de relever tous les défis de son pays dont celui du développement. Sur la corrélation entre éducation, développement et droits de l'homme, Poirot qui cite A. Sen, pense à juste titre que l'éducation d'un enfant est un investissement à vie. Elle est profitable non seulement à l'individu, mais également à la société. Pour lui,

Un enfant qui n'a d'accès à aucune forme de scolarisation subit une privation qui perdure tout au long de son existence (les activités, même les plus élémentaires qui supposent que l'on sache lire, écrire et compter, leur sont interdites.¹⁹

¹⁹ Poirot Jacques, (2005), «Le rôle de l'éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, Entre Equité et Efficacité», *Monde et développement*. Numéro 132 P. 34.

Bibliographie

1. Adair Philippe, (1991), «La Théorie de la Justice chez John Rawls, Contrat Social versus Utilitarisme», *Revue française de science politique*, Volume 41, Numéro 1. Pp. 1-10.
2. *L'Avenir en Confiance*. Projet de Société du candidat Ali Bongo Ondimba. Election Présidentielle 2009.
3. Maracchi-Foino, Alexia, 2011, « L'Enseignement des théories sociologiques », (Atelier N. 817), *Initiation à l'analyse sociologique*. Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. P.1-32
4. Poirot Jacques, (2005), «Le rôle de l'éducation dans le développement chez J. Rawls et A. Sen, Entre Equité et Efficacité», *Monde et développement*. Numéro 132. PP. 29-38.
5. Projet de loi des finances initiale 2018 (PLFI 2018) adopté en Conseil des ministres le 12 octobre 2017
6. Rapport économique social et financier (RESF) accompagnant le PLFI 2018.
7. Rawls John, (1995), *Libéralisme Politique*, PUF, Paris
8. Rawls John, (1987), *Théorie de la Justice*, Seuil, Paris
9. République gabonaise, *Loi d'orientation Numéro 21/2011 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche*.
10. République gabonaise, Ministère de l'éducation nationale, de la recherche scientifique et de l'innovation. *Etats généraux de l'éducation de la recherche et de l'adéquation formation-emploi*. Libreville les 17 et 18 mai 2010.

Webographie

1. *FMI - World Economic Outlook Database - Octobre 2018*, consulté le 16 avril 2020.
2. <http://educanet.over-blog.com/article-25822738.html> visité 8 mai 2020.
3. https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_Premiers_ministres_du_Gabon, consulté le 29 avril 2020.
4. <https://www.ga.undp.org/content/gabon/fr/home/countryinfo.html> consulté le 15 avril 2020.
5. <https://www.mays-mouissi.com/2017/10/20/gabon-linvestissement-leducation-baisse-de-35-celui-sport-augmente-de-282/>, consulté le 20 mai 2020.
6. <https://www.populationdata.net/pays/gabon/> consulté le 15 avril 2020.
7. https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Gabon_2016_COAR.pdf, consulté le 05 avril 2020

Annexes

Annexe 1 : Effectifs pléthoriques



Une séance de cours au Lycée Jean Baptiste Obiang Etougue de Sibang, Un des plus grands lycées du pays à Libreville.

Annexe 2 : Problèmes de structures et de formation.



Photo : Grève des enseignants –Chercheurs en 2018, entrée de l’Ecole Normale Supérieure

Annexe 3 : Projets de construction des universités non réalisés depuis dix ans



Figure 1 : La maquette de l’Université de Mouila



Figure 2 : Maquette de l’université de Port-Gentil

Annexe 4 : Violence en milieu scolaire et universitaire



Photo : Le Premier Ministre (au centre) dans l’enceinte de l’Université Omar Bongo promet mettre fin à la violence et au trafic de drogue au sein de cette institution.



Photo : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur au chevet d'une étudiante agressée au sein de l'université.



Photo : Policiers dans l'enceinte du lycée technique Omar Bongo, Owendo, 2013.



Photo : Affrontements entre étudiants et forces de polices dans le campus de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku, au Sud du Gabon, novembre 2014.

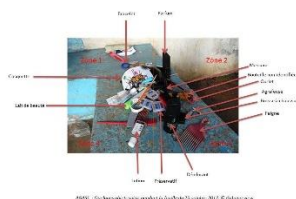


Photo : Contenu des cartables des élèves après les fouilles organisées pour lutter contre la violence en milieu scolaire et universitaire.

ⁱ Les différents gouvernements du Gabon en dix ans. Nous observons une instabilité générale, mais plus particulièrement dans le monde de l'éducation, de la formation et la recherche.

Gouvernement 1 : 17 juillet 2009 27 - février 2012

- 1 ministère de la formation professionnelle.
- 1 ministère de la jeunesse et des sports
- 1 Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Gouvernement 2 : 27 février 2012 – 24 janvier 2014

- 1 Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique et de la Formation Professionnelle, Chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

Gouvernement 3 : 24 janvier 2014 au 29 septembre 2016

- 1 Ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche scientifique
- 1 Ministère de l'Education nationale et de l'enseignement technique et professionnel
- 1 Ministère de la Jeunesse et des sports.

Gouvernement 3 : 2014

- 1 ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement technique.
- 1 ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Un ministère de l'Enseignement Supérieur.

Gouvernement 4 : 2015

-
- 1 Ministère de la Formation professionnelle et de l'Insertion des jeunes.
 - 1 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique.
 - 1 Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
 - Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique.

Gouvernement 5 : 29 septembre 2016 - 12 janvier 2019

- 1 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de la formation des cadres.
- 1 Ministère du Travail et de l'Emploi de la formation technique et professionnelle et de l'insertion des jeunes.
- 1 Ministère de l'Éducation nationale et de l'Éducation civique.
- 1 ministère de la jeunesse et des sports.

Gouvernement 6 : 2017

- 1 Ministère d'Etat, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- 1 Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
- 1 Ministère de l'éducation nationale.

Gouvernement 7 : 2018

- 1 Ministère de l'Éducation Nationale.
- 1 Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- 1 ministère du travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, chargé de la Formation Professionnelle.

Gouvernement 8: 12 janvier 2019

- 1 Ministère de l'Éducation Nationale chargé de la Formation Civique.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert des Technologies.
- Ministre de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation professionnelle, de l'Insertion et de la Réinsertion,

Gouvernement 9: 2019

- 1 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert des Technologies.
- 1 Ministère de l'Éducation Nationale, Chargé de la Formation Civique.
- 1 Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Chargé du Dialogue Social.

Gouvernement 10: 2019

- 1 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert de Technologies.
- 1 Ministère de l'Emploi, de la Fonction Publique, du Travail et de la Formation Professionnelle, Chargé du Dialogue Social.
- Ministère de l'Éducation Nationale, Chargé de la Formation Civique.

ⁱⁱEtats généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche : Quelques conclusions

Au pré-primaire il avait été retenu

- o La construction et équipement de 221 écoles comprenant six salles de classe en moyenne, un atelier et un préau, soit un total de 1326 salles de classes pré-primaire, 221 ateliers et 221 préaux;
 - o Construction de 1500 logements desservis en eau et électricité, pour les enseignants du pré-primaire en zone rurale ;
 - o Réhabilitation et rééquipement de 445 salles de classes existantes
- L'objectif visait à « *Couvrir les besoins du pays en matière d'enseignement pré-primaire de qualité, à l'horizon 2020* » objectif non atteint.

- Au primaire

- o Recrutement et formation initiale dans les ENI, à partir de la rentrée 2010-2011, de 3654 enseignants du primaire de niveau Bac, pour une formation professionnelle de niveau L2 ;
- o Réhabilitation, rééquipement et sécurisation de 4000 salles de classes primaires ;
- o Réhabilitation et rééquipement de 800 logements d'enseignants du primaire;
- o Réhabilitation, rééquipement et mise aux normes des 4 circonscriptions scolaires de Libreville;
- o Construction et équipement de 40 circonscriptions scolaires des communes et grands Départements; Construction et équipement de 40 logements des chefs de circonscription de Libreville et province;
- o Construction et équipement de 331 écoles primaires avec laboratoires spécialisés (multimédia, langues, éveil scientifique), bibliothèques, infirmerie, aménagements pour handicapés, aires de jeux, et deux logements d'astreinte en milieu urbain;
- o Construction et équipement de 3000 logements pour tous les enseignants du primaire en milieu rural, équipés en hydraulique et en électricité; Construction et équipement de 80 bases pédagogiques, dotées chacune d'un Centre d'Appui Pédagogique et Logistique (CAPL) avec centre multimédia connecté à internet, dans chaque Chef- lieu de Département et chaque arrondissement de grande ville ;

○ Réhabilitation et rééquipement des bâtiments et logements des Centres de Perfectionnement Pédagogique (CPP) de Mouila et Oyem

○ Construction et équipement des bâtiments et logements des CPP de Libreville ;

L'objectif visé était : « *d'atteindre, à l'horizon 2020, un ratio de 35 élèves par classe, permettant un rendement scolaire de qualité.* » Cet objectif n'a pas été atteint car, dans tout le pays les enseignants sont confrontés au problème d'effectifs pléthoriques, aucun établissement public n'est épargné. Le constat qu'avait fait le président en 2013 s'est accentué davantage.

- Au secondaire

○ Recrutement de 9196 enseignants, de niveau bac, pour une formation en 3 et 5 ans à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) dont 1839 enseignants à former dès la rentrée 2010-2011

○ Construction et équipement de 30 Collèges d'Enseignement Secondaire (CES) de 20 salles de classe, laboratoires, aires de jeux, salle polyvalente, logement d'astreinte, à Libreville ;

○ Construction et équipement de 15 lycées d'émergence scientifique de 10 salles de classe de second cycle exclusivement, comptant 35 élèves par classe, avec internat de 350 places et logements pour tous les enseignants ;

○ Construction et équipement de 53 internats de 200 places, dans 51 CES et 6 lycées départementaux existants ;

○ Construction et équipement de 40 nouveaux CES départementaux avec laboratoires, internats de 200 places, aires de jeux, salle polyvalente, logements d'astreinte dans les Chefs-lieux de Département non pourvus;

○ Réhabilitation et rééquipement d'un internat de CES et de 3 internats de lycées départementaux existants;

○ Construction et équipement de 50 CES avec laboratoires, internats de 150 places, aires de jeux, salle polyvalente, logements pour tous les enseignants, dans les Districts et les grands centres ruraux ;

○ Réhabilitation, rééquipement et mise aux normes d'internats de 300 places, de 9 lycées provinciaux existants ;

○ Réfection, mise aux normes et rééquipements des 55 établissements existants

Objectif principal: Atteindre à l'horizon 2020, l'autosuffisance en enseignants scientifiques du second degré, ainsi qu'au supérieur, de même qu'un potentiel suffisant pour les filières d'ingénieurs et de l'enseignement des sciences dures au supérieur. Objectif non atteint car aucun établissement n'a été livré, les enseignants n'ont pas été formés, des internats n'ont été ni réhabilités ni construits. Des promotions entières d'enseignants sont soit sans affectation soit sont en poste depuis des années sans que leur situation soit régularisée (traitement et autres avantages).

- Dans l'enseignement professionnel

○ Recrutement et formation de 300 enseignants et formateurs

○ Construction et équipement de 15 lycées techniques de haut niveau de 1000 élèves afin d'augmenter la capacité d'accueil et diversifier l'œuvre de formation;

○ Equipement et réhabilitation de 11 établissements techniques existants;

○ Achèvement de la construction de 2 Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnel (CFPP) (Lambaréné et Mouila) et augmentation des capacités d'accueil dans 7 CFPP;

○ Construction de 50 mini-centres de formation professionnelle de proximité aux métiers de base (construction, bâtiment, fabrication du mobilier, vulcanisation, entretien et réparation de machines et des automobiles...)

Objectifs de la décennie: Il s'agissait d'augmenter à hauteur de 20 %, selon les recommandations de l'UNESCO, le taux de scolarisation dans l'enseignement technologique et la formation professionnelle, de renforcer la capacité d'accueil des établissements techniques et professionnels, diversifier l'offre de formation et augmenter l'effectif des enseignants, et d'améliorer leurs compétences. Là encore, aucun de ces objectifs n'a été atteint même en partie.

- Au supérieur

1. Université Omar Bongo

a. Construction et équipement d'un complexe administratif (Rectorat et autres services rattachés);

b. Construction et équipement de 4 décanats avec bibliothèque, salle de reprographie dans chaque faculté, avec 4 services de scolarité et 200 bureaux d'enseignants;

c. Construction et équipement de 60 salles de cours de 50 places chacune;

d. Construction et équipement de 2 amphithéâtres de 1500 places chacun;

e. Construction et équipement de 4 amphithéâtres de 600 places chacun;

f. Construction et équipement d'une bibliothèque interuniversitaire;

g. Installation d'un campus numérique;

h. Construction et équipement d'un bâtiment de l'école doctorale;

i. Réhabilitation de tous les anciens bâtiments de l'UOB et réalisation des passages piétons couverts reliant toutes les infrastructures;

j. Construction et équipement de 4 pavillons de logements étudiants, 4 milliards ;

2. Université des Sciences de la Santé (USS)

a. Achèvement et équipement de l'amphithéâtre tronc commun, construction et équipement de deux nouveaux amphithéâtres de 1000 places;

b. Construction et équipement de 2 nouveaux amphithéâtres de 1000 places;

c. Construction et équipement d'un complexe administratif (Rectorat et services rattachés);

d. Construction et équipement d'un auditorium, d'un décanat et de directions d'écoles;

3. Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM)

a. Construction d'un centre de recherche (Unité de Recherche en Chimie (URCHI), Unité de Recherche en Matériaux et en Mécanique (URM), Unité de Recherche en Physiques (URPHY), Unité de Recherche en Mathématiques et Informatique (URMI), Unité de Recherche en Agronomie et Biologie (URAB);

b. Construction de 3 amphithéâtres de 600 places;

-
- c. Construction et équipement d'un amphithéâtre de 1000 places;
 - d. Construction de 150 logements pour Enseignants et Chercheurs;
 - e. Construction et équipement d'une bibliothèque interuniversitaire;
 - f. Construction et équipement des bâtiments de l'école doctorale, 1 milliard ;
 - g. Réhabilitation armoires électriques, installation transformateur de grande capacité, câblage électrique de nouveaux bâtiments, 300 millions;